

Epidémie de Coronavirus : la Caf des Yvelines adapte son accueil

Les lieux d'accueil de la CAF sont fermés sur l'ensemble du département des Yvelines depuis le lundi 16 mars 2020 et pour une durée indéterminée. Durant cette période, la CAF maintient ses missions prioritaires :



- Les allocataires sont invités à gérer leur dossier dans leur espace sécurisé Mon Compte disponible 24h/24 sur caf.fr : consultation de droits et paiement, déclaration d'un changement de situation familiale ou professionnelle, de coordonnées et de Rib, simulation d'un droit (Paje, Prime d'activité, Rsa, Aides au logement, Allocations familiales), demande de prestations, déclaration de ressources, et téléchargement d'une attestation.
- Les allocataires peuvent aussi contacter la Caf par courriel.
- En cas d'urgence, ils peuvent prendre un rendez-vous téléphonique sur caf.fr > Contacter ma Caf > Prendre rendez-vous.
- Enfin, un accueil social d'urgence est assuré.

Le versement mensuel des prestations continue d'être assuré, le 5 du mois.

Liens utiles

[CAF : accueils fermés](#)